

# RÉGLEMENT « La Rhubarbe Infernale » Houdemont 8 Mai

## Trail de 26km

Organisée par le Comité des Fêtes Houdemont en collaboration avec les associations  
les Foulées de l'Embanie et Nancy porte sud

### Annulation en cas de force majeure :

Si la rhubarbe Infernale devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, (attentats, inondations, pandémie, violences urbaines, dégâts naturels, tremblements de terre, canicule extrême, tempête de neige, vents violents) les concurrent(e)s ne pourront prétendre à un quelconque remboursement (et ce y compris les droits d'inscription ou indemnité éventuellement perçue).

### Acceptation du règlement :

La participation à la rhubarbe Infernale implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment si nécessaire, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

### Décharge de responsabilité :

En s'inscrivant et en prenant part à la rhubarbe Infernale, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'organisateur ne serait être tenu responsable en cas de perte, d'accident, de blessures ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée des épreuves du jour.

### Respect de l'environnement :

En s'inscrivant à l'épreuve la rhubarbe Infernale, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

### Dossards :

Le retrait des dossards se fera uniquement le jour de la manifestation à côté du départ à partir de 6h30. Les concurrents sont invités à se munir d'épingles, le port du dossard étant obligatoire, sur la poitrine, pour être classé.

Chaque dossard sera équipé d'une puce électronique pour le chronométrage.

**L'épreuve est limitée à 100 coureurs.**

**Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de la rhubarbe Infernale.**

### La course :

**La course prévoit 4 boucles avec un départ à 8h (obligatoire pour tous), 9h, 10h et 11h.**

**Une boucle fait 6,5km et 196m de dénivelé positif à parcourir en 1h soit 26km et 784m de D+ pour les 4 boucles.**

Siège Social : 12 Bis Rue des Saules 54180 HOUEMONT

✉: [comitedesfeteshoudemont@gmail.com](mailto:comitedesfeteshoudemont@gmail.com); ☎: +33 (0)6 27 28 56 12

Association : Loi 1901 ; Déclarée en préfecture de Meurthe et Moselle : W543006117

page : 1 / 3

Une boucle doit être parcourue en 1h maximum, au-delà de 1h le coureur ne sera pas autorisé à reprendre le départ de la boucle suivante (boucle déjà démarrée). Il pourra reprendre le départ de la tranche horaire suivante. Chaque coureur peut effectuer le nombre de boucles qu'il souhaite, le départ de la 1<sup>ère</sup> boucle est obligatoirement à 8h00.

Les coureurs qui ne souhaitent pas prendre le départ des boucles suivantes devront se présenter au poste de chronométrage et rendre leur dossard.

Le classement sera effectué en fonction du nombre de boucles effectuées et du temps cumulé. Les résultats seront disponibles en direct sur le site WANATIME.

**Tarif : 15€ par coureur.**

Les chiens même tenus en laisse (Cani cross) sont interdits sur le parcours.

### **Départ :**

Le départ sera donné à 8 h 00 précise **sur le site de la source du Fonteno**, Rue du Fonteno 54180 Houdemont. RDV entre 6h30 et 7h30 pour récupérer les dossards.

Vous aurez la possibilité de déposer un sac d'affaires avec votre numéro de dossard au point de départ, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'effets personnels.

Le ravitaillement des coureurs sera disposé au lieu d'arrivée des coureurs.  
Pas de douche à disposition et pas de toilette.

### **Récompense :**

Seront récompensés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

La remise des prix se fera sur le podium de la fête de la rhubarbe, place de la mairie.

### **Matériels préconisés :**

Gobelet ou gourde pour le ravitaillement

Sifflet

Bâtons autorisés

Il est de votre responsabilité de prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques.

### **Participation :**

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement. L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés. Tous les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique (s'assurer personnellement) pendant l'épreuve ou en découlant. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

**Inscription, exceptionnelle, possible le jour de l'épreuve jusqu'à 7h30 dans la limite des dossards disponibles. Règlement par chèque uniquement, tarif 20€.**

### **Assurance :**

L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile.

**L'organisateur rappelle qu'il ne force pas la main des sportifs ou des concurrents qui s'inscrivent à l'épreuve. Elle décline toute responsabilité pour les vols et accidents immédiats ou futurs.**

**Pour les non-licenciés, un certificat médical pour aptitude à la pratique de l'athlétisme-course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, c'est-à-dire au 8 mai 2023 (photocopie acceptée), devra être présenté, conformément à l'article L 231-3 du code du sport.**

Siège Social : 12 Bis Rue des Saules 54180 HOUEMONT

✉ : [comitedesfeteshoudemont@gmail.com](mailto:comitedesfeteshoudemont@gmail.com) ; ☎ : +33 (0)6 27 28 56 12

Association : Loi 1901 ; Déclarée en préfecture de Meurthe et Moselle : W543006117

page : 2 / 3

**Il est expressément rappelé que les sportifs participent à la manifestation « La rhubarbe Infernale » sous leur propre responsabilité.**

### **Assistance médicale :**

La manifestation est encadrée par les bénévoles de l'organisation, 1 bénévole tous les KM, ainsi que par une assistance médicale.

### **Droit à l'image :**

J'autorise expressément les organisateurs de la « La rhubarbe Infernale », ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la « La rhubarbe Infernale » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.**

### **CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Établi en janvier 2024 – validité immédiate